

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

TESTÉS SUR 1 HECTARE Ces arbres pourraient bien sauver nos forêts dans le futur

Face au réchauffement climatique, l'ONF va tester, sur 20 ans, une essence d'arbre exotique en forêt de Saint-Germain-en-Laye pour voir si elle s'avère plus résistante.

Un bulldozer et une pelleteuse s'activent sur une parcelle de forêt. Voici le genre de vision à même de pousser les promeneurs à s'interroger et à s'inquiéter. Surtout quand l'espace en question a été préalablement entièrement débarrassé des arbres présents et qu'une tranchée profonde est creusée tout autour de la zone.

Cette scène, effrayante aux premiers abords, se déroule actuellement en forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye. Pour autant, elle s'inscrit dans le cadre d'un projet visant à préparer l'avenir du massif.

Résister à des climats plus chauds et secs

En effet, sur cette parcelle numéro 171, située non loin de la RD 190 - reliant Saint-Germain-en-Laye et Poissy - et à proximité de la route vieille de Poissy, l'Office national des forêts (ONF) va tester une essence d'arbre ne se trouvant pas habituellement dans ce massif.

L'idée est de savoir si cette dernière serait capable de résister aux climats plus chauds et secs devenus désormais légions sous nos latitudes. Un changement climatique qui met les forêts à rude épreuve en fragilisant les arbres qui les composent et en augmentant leur mortalité.

« Ça va être un îlot test »

« Nous appelons cette parcelle un îlot d'avenir, confié-on à l'agence territoriale Ile-de-France Ouest de l'ONF.



La plantation des 1000 noisetiers de Byzance en forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye devrait intervenir dans le courant du mois de février. (Photo d'archives) Stéphanie Petit

« C'est une zone sur laquelle on va venir tester une essence qu'on ne connaît pas aujourd'hui dans nos forêts. Ça va être test. L'essence va seulement être plantée sur une surface de 1 hectare. »

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

L'essence en question est le noisetier de Byzance. Plus grande espèce de sa catégorie, dont les arbres peuvent atteindre les 30 mètres de haut, elle est originaire du sud-est de l'Europe et du sud-ouest de l'Asie.

« Un suivi pendant plusieurs décennies »

Les plantations auront lieu dans le courant du mois de février sur la parcelle faisant actuellement l'objet de la pose d'un grillage sur toute sa périphérie pour, notamment, soustraire les plants à l'appétit du gibier. Des plants qui feront

l'objet de toutes les attentions.

« Nous allons assurer un suivi pendant plusieurs décennies et ensuite on pourra voir si on peut planter cette essence plus largement.

Nous voulons voir comment elle se comporte. L'idée, ce n'est pas d'implanter des essences plus ou moins exotiques, et que finalement elles prennent le pas sur les essences indigènes qui auraient toute leur place. »

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

1000 arbres seront plantés

Au total, près de 1000 plants devraient être mis en terre sur la parcelle 171. Âgés de 1 à 3 ans, ils devraient mesurer une quinzaine de centimètres avec un système racinaire, a priori, de

la même taille. « Plus l'arbre va être jeune, plus il a de chances de bien s'implanter », indique l'ONF

« La clé, c'est la diversité des peuplements »

C'est la première fois qu'un îlot d'avenir voit le jour dans la forêt de Saint-Germain-en-Laye. Pour autant, l'expérience est déjà en cours au sein d'autres massifs où sont testées d'autres essences comme en forêt de Rambouillet et de Beynes.

« La clé face au réchauffement climatique, cela va être vraiment la diversité des peuplements. Plus les parcelles sont diversifiées, plus elles seront résistantes. En testant de nouvelles essences, nous allons enrichir la palette dans laquelle le forestier pourra piocher dans 20 à 30 ans pour accompagner le renouvellement de la forêt en cas de difficulté. »

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

Des résultats encourageants

Certains îlots d'avenir mis en place dans d'autres massifs donnent déjà de bons résultats. Ainsi, en forêt domaniale de Montmorency, l'ONF a pu constater que le copalme d'Amérique avait un taux de reprise de 80 % un an après sa plantation. Ce taux monte à



L'ONF va faire son expérience sur une parcelle d'un hectare en forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye. Philippe ROUDEILLAT

96 % en forêt de Souzy-la-Briche pour le platane d'Orient.

Qu'en sera-t-il pour le noisetier de Byzance, testé pour la première fois en Ile-de-France, au sein de cette forêt saint-ger-

manoise constituée à 45 % de chênes sessiles et pédonculés, suivis des hêtres, charmes et pins sylvestres ? L'îlot d'avenir nous le dira.

Philippe ROUDEILLAT



Un grillage a été installé tout autour de la parcelle située en forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye, pour, entre autres, préserver les futurs plants de l'appétit du gibier. Philippe ROUDEILLAT

Des associations dubitatives et critiques

L'expérience menée par l'ONF en forêt de Saint-Germain-en-Laye n'est pas vue d'un très bon œil par certaines associations.

Ainsi, la Fédération Appel des Forêts d'Ile-de-France et Sauvons les Yvelines se montrent plutôt critiques sur plusieurs points.

Tout d'abord, elles pointent des « méfaits » qui seraient liés à la coupe rase qui a précédé cette plantation d'une nouvelle espèce.

« Biodiversité détruite »

« Le tassage et le labourage des sols a détruit l'essentiel de leur biodiversité animale ainsi que les réseaux mycorhiziens qui sont fondamentaux pour la bonne santé des arbres,

explique Jean-François Bron. De plus, cette mise à nu entraîne une exposition directe à la lumière solaire, à la chaleur et aux vents desséchants. »

Pour le représentant des deux associations, cette perturbation du cycle de l'eau serait aussi très néfaste pour la végétation et pour la biodiversité « dont l'habitat a été totalement supprimé par la coupe rase. Un grand arbre peut héberger jusqu'à plus de 2000 espèces animales. »

« Insectes ravageurs ou maladies »

Toutefois selon Jean-François Bron, les experts forestiers et scientifiques de la forêt « indécidables »

déconseilleraient une monoculture ou une concentration importante d'une même essence sur une même surface.

« Cela est propice au développement d'insectes ravageurs ou de maladies, encore plus avec les conditions climatiques nouvelles (exemple des scolytes sur les épicéas).

Et enfin, ils recommandent pour l'introduction d'espèces exotiques de le faire avec plus de précaution, sur des parcelles de test, et en aucun cas sur un terrain mis en coupe rase. »

Le représentant associatif note aussi, qu'à ses yeux, le bilan de ce test serait très négatif pour le puits carbone et la santé des citoyens.

« Taux de repousse plus bas »

« Si ces arbres arrivent à pousser, ils mettront au moins 50 ans à revenir à une absorption de CO2 équivalente à ce qu'absorbait la parcelle avant la coupe. Quant aux taux de repousse annoncés par l'ONF, les associations constatent des moyennes en dessous de 50 %, l'ONF donne des chiffres maximums, ce qui est trompeur face à la réalité moyenne et aux risques liés au changement climatique. »

Les associations signalent aussi que l'expérience ne leur aurait pas été présentée au cours « du comité de forêt de Saint-Germain-en-Laye ».

Philippe ROUDEILLAT

À l'agenda

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Concert

Le vendredi 13 février à 20h30, la Clef vous propose un véritable show immersif qui vous replongera dans l'ambiance mythique des concerts du groupe Pink Floyd qui a profondément marqué l'histoire de la musique. Pour réserver votre place : <https://urls.fr/qT4Z6I>

Nous contacter

Éditeur

Michel Seimando - 01 30 97 72 04 - michel.seimando@actu.fr

Abonnements

Sabine Chermette - 01 30 97 72 10 - sabine.chermette@actu.fr

Directrice de la publicité :

Sophie Pezé - 01 34 97 95 61

Édition de Saint-Germain-en-Laye

Secrétaire général de la rédaction :

Philippe Roudeillat - 06 76 15 20 60 - philippe.roudeillat@actu.fr

Édition de Poissy/Maisons-Laffitte

Maxime Pimont - 06 72 64 53 11 - maxime.pimont@actu.fr

Florian Provo - 06 87 46 27 12 - florian.provo@actu.fr